

Paris, le 25 juin 2008

Reporters sans frontières
Contact : Jean-François Julliard
Tel : (33) 1 44 83 84 84
E-mail : julliard@rsf.org

Langage : **Français**

**Conseil des droits de l'homme – Examen périodique universel
Troisième session – Décembre 2008**

Contribution de Reporters sans frontières, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, à propos de la situation de la liberté de la presse au BURUNDI

Introduction : Exposé de la situation générale de la liberté de la presse

Dans un climat d'autocensure alimenté par le spectre du retour de la guerre civile et des rebellions sporadiques, les journalistes burundais tentent d'informer leurs concitoyens avec des moyens très limités. La presse privée burundaise se résume à une poignée de publications à tirage très limité paraissant à Bujumbura, trois stations de radios privées d'envergure nationale et deux agences de presse. L'année 2006 a été pour les journalistes du Burundi une période de menaces et d'incertitudes. Quatre d'entre eux ont été incarcérés. Plusieurs autres ont quitté le pays, de peur de tomber, à leur tour, dans le piège tendu par les services de sécurité, sous l'influence de l'ancien chef du parti au pouvoir, Hussein Rujaburwa, aux hommes et femmes de média qu'ils considèrent comme des "perturbateurs".

De son côté, tandis qu'il luttait en sous-main pour l'apaisement des conflits et l'éviction de la tendance radicale d'Hussein Rujaburwa, le gouvernement a pratiqué le déni et la presse présidentielle a jubilé devant l'infortune de ses confrères. Avec la libération des journalistes, "l'enterrement" de leur affaire et la mise à l'écart de la "tendance" Rujaburwa, une relation de coopération a été de nouveau élaborée entre le gouvernement et les médias privés. Aucun incident majeur n'a été signalé depuis lors.

1/ La situation de la liberté de circulation des informations sur Internet

Aucun incident concernant un site Internet n'a été signalé. L'accès au Réseau est très limité, dû au manque d'infrastructures adaptée et au manque de moyens des citoyens.

2/ Mesures prises par l'Etat pour améliorer la situation

La libération des journalistes des radios privées, début 2007, a contribué à renouer la confiance entre le gouvernement et la presse. Par ailleurs, le ministère de la Communication a débloqué les fonds d'aide à la presse et promis une réforme de la loi sur la diffamation.

3/ Collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG)

Après l'épisode difficile 2006-2007, aucun incident n'a été rapportée avec une ONG de défense de la liberté de la presse.

4/ Recommandations

- Soutenir le développement-renforcement des radios privées et d'une organisation de défense des médias privés ;
- Appuyer le gouvernement burundais avec une expertise juridique sur la réforme de la loi sur la presse et le développement-renforcement d'un organe de régulation respecté ;
- Favoriser le développement d'une presse écrite indépendante et de qualité à Bujumbura

Méthodologie

Les informations présentées dans cette note ont été collectées et vérifiées par Reporters sans frontières. L'organisation dispose notamment d'un réseau de correspondants présents dans 130 pays dans le monde ainsi que d'un réseau d'organisations partenaires présents dans une vingtaine de pays.

Dans certains pays, un journaliste peut passer plusieurs années en prison pour un mot ou une photo. Parce que emprisonner ou tuer un journaliste, c'est éliminer un témoin essentiel et menacer le droit de chacun à l'information, Reporters sans frontières, fondée en 1985, œuvre au quotidien pour la liberté de la presse.

Reporters sans frontières
47 rue Vivienne - 75002 Paris – Tel : 33 1 44 83 84 84 – Fax : 33 1 45 23 11 51
rsf@rsf.org - Plus d'informations [Σ www.rsf.org](http://www.rsf.org)